



POSTE DE GY

Un grand merci aux très nombreuses personnes qui ont répondu à notre mini sondage pour déterminer l'intérêt de la population gytane envers sa poste.

Voici un condensé des résultats :

- 97.26% des personnes estiment le maintien du bureau de poste de Gy :
« Très nécessaire ou Nécessaire »
- 2.74% le jugent « Peu utile »
- 0% pensent qu'il est « Inutile »

Un vrai plébiscite dont bien des politiciens se régèleraient. Les autorités communales concevaient aisément que la population était favorable à un office de poste, mais le soutien résultant de ce sondage dépasse toutes les prospectives imaginées. Qui plus est, les commentaires de soutien ainsi que les propositions faites dans les réponses reçues sont très encourageantes.

Compte tenu de cette situation, l'Exécutif a transmis avant les Fêtes de fin d'année un courrier à la Direction de La Poste afin de lui communiquer ces résultats et lui demander de surseoir à la fermeture du bureau de Gy. Se montrant ouverte au dialogue et force de proposition sur ce dossier, les autorités communales espèrent que la « Grande Régie » se montrera réceptive à la position de la population gytane et de ses représentants sans imposer un diktat qui ne pourrait assurément que ternir l'image de La Poste au sein de sa clientèle.



INFO TRAVAUX



Les Services Industriels de Genève entament en ce début d'année 2009 des travaux de renforcement de puissance de la ligne électrique reliant le transformateur situé le long de la route de Gy (en face des pavillons de l'école) et la route de la Brasière. Ces travaux vont débiter le 26 janvier et devraient se poursuivre jusqu'à fin mars (sous réserve des conditions météorologiques). Ils entraînent, dans un premier temps, la creuse d'une fouille le long de la route de la Brasière (route fermée pendant quelques jours en janvier), puis dans un deuxième temps la creuse d'une fouille du transformateur électrique jusqu'à l'Auberge de Gy le tout en longeant le trottoir. La commune de Gy profite de ce chantier pour améliorer son assainissement et procèdera au remplacement du collecteur d'eaux claires situé dans ce secteur. En effet, le passage d'une caméra au travers de cette infrastructure a mis en évidence son fort mauvais état. Tout renseignement concernant ce chantier peut être obtenu auprès du Service électrique des SIG aux numéros suivants : M. Jossi 079 469 43 73 ou M. Debernard 079 201 14 04.

BIBLIOBUS

Suite à la réorganisation du Service Bibliobus par la Ville de Genève, la présence du Bibliobus dans les communes genevoises a été réduite. Il s'ensuit quelques modifications d'horaires et d'organisation dont voici le détail : le Bibliobus ne passera plus qu'une fois par mois sur la place du village le mercredi de 13h00 à 14h30 aux dates suivantes :

4 février - 4 mars - 1 et 29 avril - 27 mai - 24 juin - 19 août - 7 septembre - 13 octobre - 10 novembre - 9 décembre.

Toutefois, il vous sera possible de vous rendre dans les communes avoisinantes afin de prendre ou de rendre vos livres. Les horaires peuvent être consultés sur le site www.ville-.ge.ch/bmu. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

Le Capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Gy nous informe que les cadres de la Compagnie ont élevé au grade d'Appointé le sapeur Gérald FONJALLAZ et le sapeur Stéphane GRAND.

Nos vives félicitations aux nouveaux Appointés pour cette brillante promotion et pour leur engagement volontaire en faveur de la collectivité.

MEDAILLE DE CHIEN



Nous vous rappelons que la médaille de chien peut être achetée à la Mairie et ceci jusqu'au 31 mars 2009.

Tournez svp

TELETHON

La Compagnie des sapeurs-pompiers et les Dames gytanes ont récolté lors de l'action téléthon 2008 la coquette somme de CHF 1'674.75

Ce dont nous les félicitons !



Passeport culturel « Jeunes de Gy » 2009

Jeunes de 15 à 25 ans, habitants la commune de Gy, cette annonce vous concerne !

Pour la deuxième année consécutive, les autorités communales de Gy ont décidé d'encourager les jeunes à participer aux activités culturelles et sportives de notre région. En ce sens la Mairie vous remboursera partiellement ou totalement le prix d'un billet d'entrée à l'une ou l'autre de ces activités.

Sont concernés : Tous les jeunes, domiciliés sur la commune de Gy, nés entre le 1^{er} janvier 1984 et le 31 décembre 1994.

Procédure de remboursement :

Sur présentation du billet d'entrée au guichet de la Mairie directement par le jeune, la Mairie remboursera le prix du billet (jusqu'à concurrence de CHF 10.-- par manifestation).

Limite :

Cette offre est limitée au remboursement de 5 billets par année, soit au maximum CHF 50.-- pour l'année 2009.

Cette offre couvre les activités suivantes :

Théâtre, cinéma, concert, musée, manifestation sportive, spectacle,...

Un seul billet pour le même spectacle et par jeune sera remboursé. En cas d'abus manifeste, la Mairie se réserve le droit de refuser le remboursement et d'annuler le passeport culturel pour le jeune en question.

La Mairie se tient à votre disposition pour de plus amples informations.

CHEQUIER CULTURE

La Commune de Gy vous rappelle qu'elle est partenaire du chéquier culture de la ville de Genève.

Ce chéquier a pour objectif de donner aux moins aisés la possibilité de participer à des activités culturelles à un prix réduit. Il peut être utilisé notamment dans différents théâtres tels que Am Stram Gram, la Comédie ou pour certains spectacles comme la Revue au Casino Théâtre.

Ce chéquier gratuit est à la disposition des personnes domiciliées sur le territoire de la commune ayant entre 21 et 64 ans, n'étant ni étudiants-es, ni chômeurs-euses, ni au bénéfice d'une rente AI et qui bénéficient d'un subside à l'assurance-maladie.

Aussi, un chéquier culture d'une valeur totale de Chf 60.-- à valoir sur le prix des billets d'expositions ou de spectacles vous sera remis gracieusement à la mairie sur présentation de l'attestation d'attribution du subside cantonal à l'assurance-maladie et d'un papier d'identité.

INSCRIPTION PETITE ENFANCE

La commune de Jussy vous prie de prendre bonne note du jour des inscriptions à la garderie « La P'tite Cabane » pour la période du 24 août 2009 au 2 juillet 2010 soit le

Samedi 21 février 2009 de 9h00 à 12h00

Adresse : Rte des Beillans 11 - 1254 Jussy -
tél. 022 759 10 73



MES DÉCHETS, GY VEILLE !



LE PET



QUE FAUT-IL RECUPERER ?

Uniquement les bouteilles ayant contenu des boissons.

NE SE RECUPERE PAS :

Les emballages ayant contenu d'autres produits que des boissons : shampoing, huile, vinaigre, etc. de même que les barquettes transparentes pour fruits et légumes, tout autre objet en plastique, les bouteilles ou récipients ayant contenu des produits laitiers.

QUAND ET COMMENT ?

A déposer dans le conteneur à PET dans le point de collecte le plus proche de votre domicile ou dans les grandes surfaces qui vendent ce type de produits.

POURQUOI LE TRIER ?

Le PET est une matière plastique qui offre l'avantage de pouvoir être réutilisée ou transformée. Il faut 1,9 kilo de pétrole pour obtenir 1 kilo de PET. Par rapport à la production de PET neuf, le recyclage du PET usagé représente une économie d'énergie de 60 %.